



RCS : BEAUVAIS

Code greffe : 6001

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BEAUVAIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 00698

Numéro SIREN : 537 911 547

Nom ou dénomination : VTF

Ce dépôt a été enregistré le 09/09/2015 sous le numéro de dépôt 2054

VTF

Société par actions simplifiée
au capital de 20.000 Euros
Siège social : Zone Commerciale – Rue Greber – 60000 ALLONNE

RCS BEAUVAIS 537 911 547

60-01
Greffe du Tribunal
de Commerce de Beauvais
DÉPÔT N° 1054
DU 09 SEP. 2015

RCS Beauvais

N°

N° de gestion

1043698

PROCES -VERBAL DES DECISIONS DES ASSOCIES EN DATE DU 4 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mille quinze,
Le quatre septembre,
à seize heures,

- Monsieur Youcef KESSAL, représenté par Madame Josiane KESSAL
- Madame Josiane KESSAL née OLIEL,
- Monsieur Samy KESSAL,

Seuls Associés de la Société, à l'issue des opérations de cession à leur profit des 20.000 actions composant le capital de la Société, intervenues ce jour,

et après avoir rappelé que Monsieur Frédéric MAHAUT, Président de la Société a notifié à cette dernière la démission de son mandat,

ONT PRIS SUCCESSIVEMENT LES DECISIONS SUIVANTES

PREMIERE DECISION

Nomination d'un Président en remplacement de Monsieur Frédéric MAHAUT démissionnaire

L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Frédéric MAHAUT de son mandat de Président et décide de nommer, en qualité de Président et pour une durée indéterminée :

Monsieur Samy KESSAL, de nationalité française, né le 16 février 1988 à TUNIS (TUNISIE), demeurant 68 avenue du Petit Chambord - 92340 BOURG LA REINE

Monsieur Samy KESSAL a déclaré accepter les fonctions qui lui sont ainsi confiées et n'être frappé d'aucune interdiction ou incompatibilité de nature à l'empêcher de les exercer.

DEUXIEME DECISION

Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes les formalités de publicité nécessaires, notamment auprès du Greffe du Tribunal de Commerce.

Jk

Jk

S K

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la réunion est levée à seize heures trente.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par les Associés présents

Monsieur Youcef KESSAL



Madame Josiane KESSAL



Monsieur Samy KESSAL

